

UNION NATIONALE DES
SYNDICATS **a**UTONOMES



FASMI

FEDERATION AUTONOME DES SYNDICATS
DU MINISTERE DE L'INTERIEUR

Affiliée à l'UNSA

25 rue des Tanneries - 75 013 PARIS

Tél : 01 71 18 22 94 - Fax : 01 71 18 22 90

Email : contact@fasmi.fr

Paris, le 17 mars 2015

Déclaration préalable CHS CT CRS

Monsieur le Directeur,
Mesdames, Messieurs les représentant(e)s de l'administration,
Cher(e)s collègues,

L' UNSA FASMI, forte de neuf organisations syndicales, est la seule fédération qui regroupe en son sein tous les métiers , corps, statuts et grades du ministère de l' intérieur.

A ce titre, elle entend, fidèle à son habitude, évoquer sans complaisance ni faux semblants les problèmes que rencontrent l'ensemble des fonctionnaires des Compagnies Republiques de Sécurité, toujours dans un esprit de loyauté et de proposition, pour améliorer les conditions de vie et de travail des crs qui servent cette direction centrale.

Les événements dramatiques de ce début d'année, le lourd tribut payé par l' institution policière qui est allée jusqu' au sacrifice suprême, sont là pour rappeler que les missions accomplies par l' ensemble des policiers méritent plus qu' ailleurs une attention soutenue sur leurs conditions d' exercice des métiers.

L'UNSA FASMI salue l'arrivée du nouveau "DUERMI 2" dans les CRS. Nous espérons que cette nouvelle procédure contribuera à améliorer les conditions d'hygiène et de sécurité dans nos compagnies.

L'UNSA FASMI insiste sur la mise en oeuvre rapide d'un second tableau de service pour la mission GS 1 (mise en application initialement prévue en janvier 2015) et une refonte du GS 5.

L'UNSA FASMI rappelle la décision du DCCRS concernant les collègues affectés dans les directions zonales, qui doivent être positionnés en régime mixte, s'ils participent aux différents GO de leur zone respective ou projetables (Marseille, Calais).

En 2014, 55 policiers se sont donnés la mort. Il n'est plus possible de nier l'influence de nos conditions de travail et ses répercussions sur la qualité de notre vie familiale et sociale déjà soumise à rude épreuve par les difficultés d'exercice du métier.

L'UNSA/FASMI refuse que le suicide des policiers devienne une banalité. Nous constatons et saluons l'effort notable de notre administration pour faire face aux RPS comme au risque suicidaire au cours de ces dernières années, mais cet effort doit être encore amplifié et renforcé.

L'amélioration des conditions de travail et de la vie au travail des fonctionnaires de police doit être la pierre angulaire de tout projet se donnant pour but de renforcer la lutte contre le suicide au sein de la Police Nationale.

A ce titre, l'UNSA FASMI alerte la DCCRS sur l'état de fatigue des fonctionnaires des compagnies. L'application de vigipirate renforcé touche particulièrement les CRS (double vacation, rappel, HS largement haut dessus de la DMJ, etc...). La DCCRS doit prendre en compte ces paramètres et soulager au maximum l'emploi des unités.

Nous vous remercions de votre attention et demandons que cette déclaration soit annexée au procès-verbal de séance.

La délégation UNSA FASMI